

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Passerelles Paysannes – Année 2 (2022)

*Assurer la transmission, la formation et l'installation paysannes :
des paysans aux paysans de demain*

Un projet porté par



En partenariat avec



PASSERELLES
PAYSANNES
Une plateforme
pour cultiver
votre projet paysan



Table des matières

PRÉSENTATION DU PROJET	3
Bénéficiaires directs :	4
Sigles et abréviations	5
CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL DU PROJET	6
ACTIVITÉS ET RÉSULTATS.....	7
AXE 1 : Rendre accessibles les ressources nécessaires pour favoriser l'installation paysanne.....	7
Action 1 : Diffusion de la plateforme Passerelles Paysannes	7
Action 2 : Développement d'une stratégie de communication efficace qui assure la visibilité de la plateforme auprès de différents publics.....	9
Analyse des écueils et difficultés rencontrées.....	10
Les actions prévues en 2023.....	11
AXE 2 - Former et accompagner : développer le compagnonnage paysan	12
Action 1 : Proposer un parcours de formation et d'accompagnement pour une installation réussie : le compagnonnage paysan	12
Action 2 : Mettre en lien les porteurs de projet, les paysans et les structures engagées dans le compagnonnage paysan.....	14
Action 3 : essaimage du dispositif	15
Action 4 : Accéder à la reconnaissance du compagnonnage paysan comme dispositif officiel d'accompagnement à l'installation en Occitanie.	17
Analyse des écueils et difficultés rencontrées.....	18
Les actions prévues en 2023.....	19
AXE 3 - Contribuer à la promotion de la diversité des formes d'accompagnement et de la formation des nouveaux paysans	20
Action 1 : structuration de la mobilisation des structures d'accompagnement à l'installation-transmission paysannes en vue du futur Pacte-Loi d'Orientation Agricole.....	20
Action 2 : sensibilisation du public aux enjeux liés au renouvellement des générations agricoles / stratégie de mobilisation citoyenne	26
Les actions prévues en 2023.....	30
SOL présente en France pour communiquer et valoriser ses actions	31

PRÉSENTATION DU PROJET

Localisation : France

Année de lancement : 2021

Membres du Comité de pilotage du projet : SOL, Terre de Liens, FADEAR, Réseau CIVAM, RENETA, réseau des CREFAD.

Membres du Comité scientifique du projet : François Léger (INRAE/AgroParisTech), Kevin Morel (INRAE), Cécile Gazo (doctorante INP-ENSAT), Bernard Del'Homme (Bordeaux Sciences Agro), Clémentine Antier (Université Catholique de Louvain).

Objectif général du projet : Favoriser l'installation paysanne des porteurs de projets non issus du milieu agricole par l'accompagnement, la formation et la transmission des savoirs et savoir-faire paysans

Objectifs spécifiques du projet :

1. **Capitaliser et valoriser** les dispositifs d'accompagnement à l'installation paysanne afin de les rendre intelligibles et accessibles auprès des porteurs de projet.
2. **Former et accompagner** les porteurs de projet en favorisant la transmission entre pairs au sein d'un parcours innovant de compagnonnage paysan.
3. **Promouvoir et défendre** la diversité des parcours et des acteurs facilitant l'installation paysanne.

Résultats attendus :

1. **La diversité des parcours d'accompagnement multi-acteurs est capitalisée, valorisée et diffusée auprès du grand public.** Il est plus facile pour les porteurs de projet d'identifier les bons contacts pour leurs démarches et de nombreuses installations sont facilitées.
2. **Les porteurs de projet ont effectué un compagnonnage paysan** qui leur a permis de se former auprès de paysan·nes tout en étant accompagné.es par une structure. Ce parcours innovant a permis la transmission entre pairs et doté les porteurs d'atouts pour réussir leur installation. La formation par la pratique est valorisée dans le processus d'accompagnement vers l'installation.
3. **Les politiques publiques et la formation professionnelle intègrent la diversité des divers parcours d'accompagnements multi-acteurs dans l'accompagnement à l'installation agricole** en vue d'une reconnaissance officielle (garantissant la pérennité de ces parcours et l'accessibilité pour les porteurs de projet).

Bénéficiaires directs :

AXE 1

- **20 000 porteurs de projet** par an accèdent facilement à des informations sur l'accompagnement à l'installation paysanne, les démarches à effectuer, les dispositifs existants et les acteurs engagés sur ces questions
- **300 organisations paysannes locales en France** voient leurs actions valorisées à travers un site internet de référence sur l'installation paysanne.

AXE 2

- **A minima 20 porteurs de projet** sont accompagnés dans le cadre de leur parcours à l'installation grâce à un parcours d'accompagnement innovant de compagnonnage paysan, qui allie formation pratique, formation technique, accompagnement personnalisé et mise en réseau.
- **20 organisations paysannes locales** proposant un accompagnement et une formation à l'installation agricole voient leurs capacités d'accompagnement renforcées grâce au développement d'un parcours de formation complet.

AXE 3

- **Le grand public** est sensibilisé et informé sur l'urgence d'accompagner efficacement le renouvellement des générations en créant des conditions plus favorables à l'installation de paysans nombreux. Par leur mobilisation, le grand public contribue à améliorer les conditions d'installation des nouveaux paysans, en particulier les Non-Issus du Monde Agricole.
- **20 organisations et réseaux** d'organisations paysannes voient leurs actions valorisées grâce à la co-construction d'une campagne de plaidoyer politique efficace sur la nécessité de revoir les conditions d'accompagnement à l'installation.



Sigles et abréviations

CIVAM - Centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural

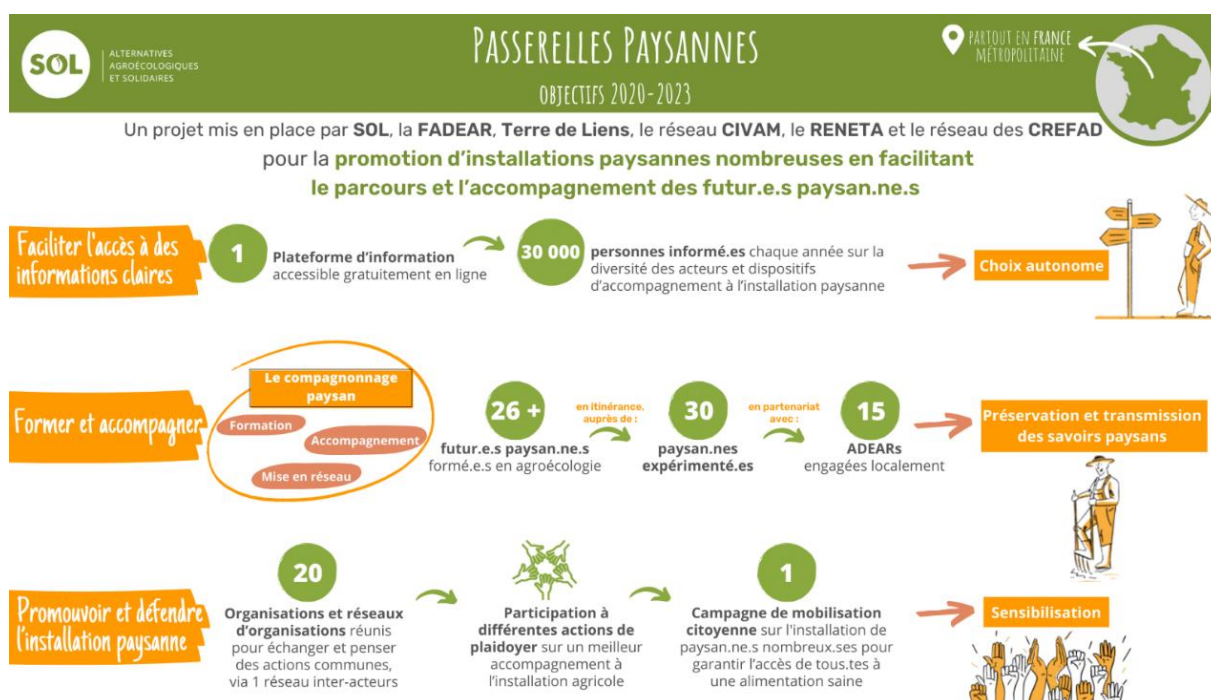
FADEAR - Fédération Associative pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural

ADEARs - Associations pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural

RENETA - Réseau National des Espaces-Test Agricoles

CREFAD - Centre de Recherche d'Étude de Formation à l'Animation et au Développement

NIMA – Non-Issu.e du Monde Agricole



CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL DU PROJET

En France, **le nombre de paysans actifs ne cesse de décroître**, notamment en raison du vieillissement de la population agricole et d'une accélération du nombre de départs à la retraite, qui sont insuffisamment compensés par l'arrivée de nouveaux actifs dans le milieu agricole. Pour preuve, entre 2010 et 2020, le nombre d'exploitations en France a chuté de 20% (passant de 490 000 à 389 000). De plus, au regard de la structure démographique du monde agricole, plus de 50% des actifs en 2020 seront en âge de prendre leur retraite d'ici 2030. Dans le même temps, le nombre d'installations annuelles se situe autour de 13 000, chiffre qui ne compense qu'aux deux tiers les plus de 20 000 départs en retraite chaque année¹. Ce faible taux de renouvellement, associé au nombre tragiquement croissant de disparitions d'agriculteurs pris dans un système agricole industrialisé, conduit inexorablement à la **désertification des campagnes** et à un **renforcement du modèle industriel dominant**. Face à cela, **le projet Passerelles paysannes entend faciliter l'installation de nouveaux paysans**, notamment en valorisant la diversité des dispositifs de formation et d'accompagnement existants sur les territoires en France.

Les 6 organisations pilotes de ce projet ont en effet constaté combien l'accès au métier peut s'avérer difficile et semé d'embûches, en particulier pour les porteurs de projet « Non-Issus du Milieu Agricole » qui représentent aujourd'hui **plus de la moitié des nouveaux installés**. Outre les difficultés qu'ils peuvent rencontrer dans l'accès au foncier et aux sources de financement, ces derniers **ne sont pas inclus dans les réseaux paysans** et ont une moins bonne **connaissance des acteurs du monde agricole**. Cela complexifie la compréhension des démarches à effectuer pour s'installer et l'identification de la diversité des acteurs susceptibles de les accompagner à chaque étape de leur parcours, selon leurs besoins. Par ailleurs, n'ayant pas grandi dans le monde agricole, ils n'ont de fait pas pu bénéficier d'une transmission (ne serait-ce qu'informelle) de connaissances techniques et pratiques sur le métier. Ils ont donc un besoin important de se former sur le terrain, auprès de praticiens expérimentés.

Face à l'urgence de renouveler la population agricole (indispensable dans la perspective d'une transition agroécologique), il semble avant tout primordial d'assurer que ceux qui portent en eux l'envie de devenir paysan, parviennent à concrétiser leur projet.

Le présent rapport rend compte des différentes actions menées par SOL et ses partenaires au cours de l'année 2022, pour répondre à ces enjeux et atteindre les objectifs du projet Passerelles paysannes.

¹ Tous les chiffres présentés ici sont issus du dernier recensement agricole, effectué en 2020 par les services du ministère de l'Agriculture.

ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

AXE 1 : Rendre accessibles les ressources nécessaires pour favoriser l'installation paysanne

Rappel des objectifs : Partant du constat qu'il est aujourd'hui très compliqué d'accéder à des informations claires et complètes sur la diversité des dispositifs, outils et acteurs engagés dans l'accompagnement à l'installation des nouveaux paysans, les partenaires du projet Passerelles paysannes se sont donnés pour objectif de remédier à cela en créant une « boîte à outils » rassemblant sur une unique plateforme un maximum d'information à ce sujet. Grâce à notre activité de capitalisation des informations et des ressources disponibles réalisée en 2021 (voir RA 2021), nous disposons d'une manne d'informations facilement remobilisables à cet effet.

🕒 Action 1 : Diffusion de la plateforme Passerelles Paysannes

Véritable « boîte à outils de l'installation paysanne », qui rassemble sur une unique plateforme digitale de nombreuses informations et ressources sur le sujet : <https://passerellespaysannes.fr>



→ Cette plateforme rassemble **différents outils complémentaires** :

- 🕒 **Une carte des acteurs de l'installation recensant à ce jour près de 300 acteurs** sur l'ensemble des territoires français
- 🕒 **Une infographie interactive** qui oriente les porteurs de projet à chaque moment-clé des parcours à l'installation
- 🕒 **Des témoignages de paysans** récemment installés : 4 vidéos portraits montées et diffusées en 2022 ; 2 vidéos zoom thématiques sur la comptabilité et le test d'activité agricole ; 7 témoignages croisés sur une page dédiée.
- 🕒 **Une présentation de 8 différents dispositifs originaux et multi-acteurs** d'accompagnement à l'installation dont notre compagnonnage paysan sur une page dédiée.
- 🕒 **Un centre de ressources documentaires**
- 🕒 **Des synthèses d'information** sur différentes modalités et étapes-clés du parcours



🕒 Les **13 onglets créés pour organiser « boîte à outils »** sont les suivants :



🔥 Aperçu de la page d'accueil du site internet :

Une plateforme pour cultiver votre projet paysan

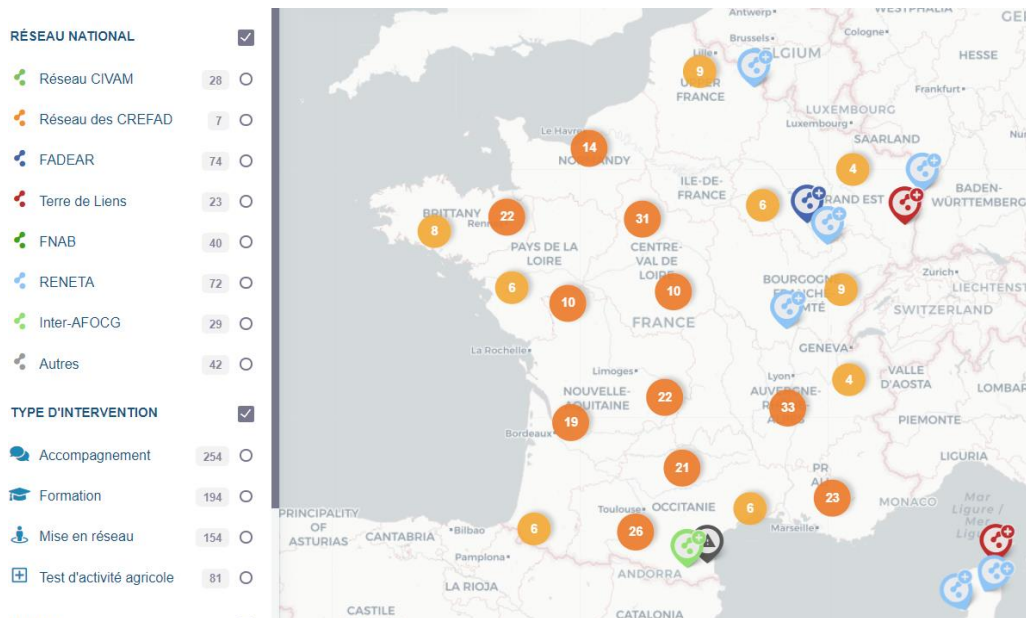
MENU

LE PROJET

Passerelles paysannes est une plateforme créée par des associations et acteurs engagés en faveur d'une agriculture respectueuse de l'homme et de son environnement.

Elle est à destination de ceux qui souhaitent devenir paysans, pour qui nous avons réuni de nombreuses informations sur les démarches, acteurs et dispositifs pour accompagner la construction d'un projet agricole.

🔥 Aperçu de la carte des acteurs



🔥 Aperçu du parcours interactif à l'installation



🕒 Action 2 : Développement d'une stratégie de communication efficace qui assure la visibilité de la plateforme auprès de différents publics

Un **travail de référencement poussé doit permettre de garantir** la remontée rapide de la plateforme dans les résultats de recherche des navigateurs en ligne.

La plateforme a été présentée au Salon de l'Agriculture le 1^{er} mars 2022 lors d'une conférence de presse organisée par SOL, avec la présence de la FADEAR et Terre de Liens sur le stand de la campagne « [Nous produisons, nous mangeons, nous décidons](#) » (du collectif *Pour une autre PAC*) et à laquelle une quarantaine de participants étaient présents. Un communiqué de presse diffusé à une importante liste de journalistes a permis d'attirer l'attention de la presse sur la sortie de cette plateforme. Ce communiqué de presse ainsi que la conférence de presse nous ont permis de toucher

plusieurs médias (listés ci-dessous) généralistes et spécialisés, qui se sont fait le relai de cette nouvelle plateforme.

Par ailleurs, SOL a assuré que l'existence de cette plateforme soit relayée sur l'ensemble des sites internet des acteurs recensés sur le site (soit 250+), notamment à travers la création d'un kit de diffusion et un suivi intense des relais effectués par les acteurs.

L'existence de la plateforme a également été relayée sur les réseaux sociaux par différents influenceurs sur les sujets agricoles, notamment [Ophélie Ta mère Nature](#) (133k abonnés – 9000 vues sur la vidéo) et le compte Instagram [Sortez Tout Vert](#) (92k abonnés). Elle a également été relayée sur des pages web largement suivies dans les réseaux agricoles et notamment par les néo-paysans, comme la page Facebook [Installons nous paysans](#).

Enfin, la plateforme a fait l'objet d'un atelier dédié lors du séminaire du pôle Inpact en avril 2022 à La Bergerie de Villarceaux avec 76 participants et d'une **présentation au syndicat Jeunes Agriculteurs** en juin 2022 qui ont été impressionnés par la qualité de l'outil.

En termes d'outils de communication, la **création d'un kakémono et d'un flyer de présentation** de la plateforme ont permis d'appuyer la visibilité de la plateforme au moment de sa sortie au salon de l'agriculture (cf infra). La diffusion des flyers a ensuite continué auprès des porteurs de projet grâce à la distribution de lots de flyers aux membres des réseaux qui accueillent et accompagnent les porteurs et porteuses de projet.





Résultats

- Depuis sa sortie, **la plateforme Passerelles paysannes a été consultée près de 5 000 fois**, soit en moyenne 410 visites par mois.
- La stratégie de communication mise en place autour de la sortie de la plateforme a permis d'obtenir
 - o **14 interviews et articles** de presse dédiés à la plateforme, notamment : 2 émissions radios et 1 plateau télé durant lesquels la sortie de la plateforme est évoquée. Par exemple, lors de [l'émission radio La Terre au Carré du 04 mars 2022](#), à laquelle Clotilde Bato notre déléguée générale a intégralement participé, en direct du Salon de l'Agriculture.



✓ À RETROUVER EN ANNEXE : *Passerelles paysannes dans les médias en 2022*

Les retombées et nombreux retours reçus depuis la sortie de la plateforme Passerelles paysannes ont confirmé la pertinence d'un tel outil pour améliorer les conditions d'installation. Outre l'utilité de cette plateforme pour les futur.es paysan.nes, nous avons pu constater qu'elle s'avère également très utile :

- aux réseaux et organisations d'accompagnement à l'installation, qui la consultent notamment pour identifier les acteurs présents sur les territoires (via la carte)
- pour informer sur la difficulté des parcours à l'installation et le dynamisme de nos réseaux d'organisations, auprès des collectivités locales et acteurs clés du monde politique et agricole.

Analyse des écueils et difficultés rencontrées

Si le nombre de visites totalisées sur l'année sont suffisamment significatives pour témoigner l'intérêt de notre plateforme, nous pensons que nous ne parvenons pas à ce jour à toucher l'ensemble des personnes susceptibles d'être en recherche des informations mises à disposition sur Passerelles paysannes.

En cause selon nous, les moyens humains et financiers disponibles cette année pour maximiser la visibilité de la plateforme auprès de nos cibles. En effet, cela aurait nécessité de mieux occuper les espaces fréquentés par les porteurs et porteuses de projet, et donc de cibler l'échelle locale : former et sensibiliser les personnes accueillant ces publics, et mettre à leur disposition et en quantité significatives des affiches sur la plateforme et des flyers de présentation de l'outil. C'est à cela que nous consacrerons une partie importante de notre temps de travail en 2023, comme précisé ci-dessous.

►► Les actions prévues en 2023

La boîte à outils a été pensée, dès sa construction, pour être un outil numérique en perpétuelle évolution. Mise à jour et adaptation des informations transmises à l'évolution du contexte, création de nouveaux outils et contenus au service des porteurs de projet... En développant cette plateforme, notre ambition est d'en faire **la plateforme de référence pour la création d'activité agricole territorialisée qui respecte les humains et le vivant.** Au regard de l'intérêt grandissant pour le métier de paysan, nous estimons qu'elle peut atteindre environ **20 000 visiteurs par an.**

Prenant acte de ces constats et afin de renforcer encore la visibilité de la plateforme, nous souhaitons dédier l'année 2023 :

- A la production de nouvelles ressources à destination des futures paysan.nes :
 - Au moins 2 portraits de paysan.nes récemment installés, qui témoignent sur leur parcours
 - Au moins 2 vidéos de présentation d'acteurs de l'installation paysanne et dispositifs multi-acteurs locaux d'accompagnement à l'installation
 - Mise à jour des informations sur les démarches et les dispositifs accessibles aux porteurs de projet, en lien avec l'adoption d'un nouveau Pacte-Loi d'Orientation Agricoles qui devrait réformer le parcours national de préparation à l'installation
 - Veille informationnelle régulière, pour mettre à jour ou compléter les différents onglets déjà présents sur le site internet.
- A la poursuite de notre stratégie de diffusion de la plateforme Passerelles paysannes pour faciliter son appropriation par différents acteurs :
 - Associations territoriales de nos réseaux et les structures classiques du parcours à l'installation (PAI) ainsi que les organismes de formations professionnelles CFPPA intéressés
 - Collectivités territoriales
 - Grand public, notamment dans les espaces (physiques et digitaux) fréquentés par des potentiels futur.es candidat.es à l'installation.

→ Cela passe notamment par le développement de nouveaux outils de diffusion (affiches, flyers) et l'organisation de webinaires de présentation et d'échanges autour de l'outil.

- Au développement de nouveaux outils pour renforcer l'interactivité de la plateforme, notamment la création d'un dialogueur automatique avec l'utilisateur.

→ Pour ce faire, nous avons besoin de prestataires spécialisés ou de mécénat de compétence pour la production de contenus (vidéos, infographies animées) et le développement d'un *Chatbot* (cf. *infra*). Nous envisageons également d'avoir recours au service d'un chargé de relations presse pour pouvoir assurer la diffusion presse.

AXE 2 - Former et accompagner : développer le compagnonnage paysan

① Action 1 : Proposer un parcours de formation et d'accompagnement pour une installation réussie : le compagnonnage paysan

Rappel des objectifs et contexte : Ce projet a pour objectif de créer un nouveau parcours de formation paysanne disponible pour les porteurs de projet souhaitant s'installer. La construction de ce parcours s'appuie notamment sur la réussite de notre programme [Biofermes²](#) (2016-2019), dans le cadre duquel nous avons accompagné 84 porteurs de projet et développé un réseau de fermes formatrices. Parmi ces derniers, 49% sont aujourd'hui installés, 18% sont en recherche de foncier et 15% sont en cours d'installation.

✓ À RETROUVER EN ANNEXE : *Le bilan capitalisation du projet Biofermes*

Un stage accompagné alliant formation et accompagnement personnalisé, sur le terrain, au sein de nos fermes partenaires

Les porteurs de projet suivent une formation de 2 mois au moins, au sein des fermes de notre réseau. Ces périodes d'immersion, de contact avec le métier, d'échanges quotidiens entre hôtes et futurs paysans permettent de passer de l'idée à la réalité en se confrontant au quotidien du métier, en se formant et en se testant auprès de leurs pairs et sur différents modèles pour affiner leur projet, de manière à ce qu'il corresponde au mieux à leurs attentes et aspirations. Elles **garantissent ainsi le partage de conseils pour une installation réussie.**

En plus du programme de formation à suivre et du quotidien à la ferme, les **paysans-tuteurs** avec lesquels nous travaillons ont à cœur de **transmettre leurs connaissances et savoir-faire** et s'engagent à **accompagner le futur paysan dans ses réflexions et ses démarches vers l'installation**, à raison de **2h par semaine**. Il s'agit en effet d'un temps de formation technique et organisationnelle mais également d'un temps d'accompagnement, de transmission de savoirs et d'échanges, permis par le partage d'expérience par le paysan. Le paysan-porteur va ainsi suivre le paysan sur des aspects très concrets et précis, comme le respect du cahier des charges de l'agriculture biologique ou les démarches administratives pour demander les aides de la PAC. Les paysans-tuteurs sont **indemnisés par SOL** pour ce travail de transmission personnalisé.

² <https://www.sol-asso.fr/biofermes-france-retour-sur-trois-ans-daction/>



Un accompagnement par une structure paysanne tout au long de leur parcours



Acquérir les compétences pratiques au sein d'une ferme ne suffit pas à garantir une installation réussie. Chaque projet d'installation soulève des questions complexes quant aux choix économico-administratif - quelles structures administratives pour l'exploitation, quels débouchés commerciaux à la production, quelles aides demander - ou techniques - quels intrants, quelles infrastructures d'irrigation etc.

Ainsi, en plus du suivi quotidien par le paysan de la ferme, chaque porteur de projet est donc accompagné par SOL et par un animateur ou une animatrice de l'ADEAR du département de la ferme concernée. Les ADEAR ont l'expertise de l'accompagnement de porteurs de projet et se chargent de suivre ces futurs paysans avant, pendant et après leur temps de formation de 2 mois dans la ferme. Les **5 ADEARs sont indemnisées par SOL pour leur suivi-accompagnement** des porteurs de projet et leur participation aux **réunions de cadrage et bilan pédagogique annuel**.

Pour garantir le **bon déroulement du projet, des réunions de suivi à mi-parcours et une réunion finale pour faire le bilan et étudier les axes d'amélioration** sont organisées. En parallèle de l'accompagnement effectué par les ADEARs, SOL contacte régulièrement chaque stagiaire pour s'assurer de leur épanouissement, leur fournir des pistes supplémentaires dans l'élaboration de leur projet.

Sélection des candidats : Les porteurs de projet sélectionnés sont déjà sur la voie de l'installation : ils doivent déjà avoir une idée précise de ce qu'ils veulent et sont là pour affiner certains choix, et doivent avoir déjà une certaine expérience pratique ou avoir suivi une formation.





Résultats

Cette année SOL a ouvert les candidatures pour un stage débutant en septembre, au sein de notre réseau de 15 fermes, [présentées directement sur la plateforme Passerelles paysannes](#).

La session 2022 a permis à 6 porteurs de projet d'effectuer un stage accompagné dans 5 départements différents en partenariat avec les ADEARs départementales concernées :

- 🕒 L'**Ariège** (au sein de la ferme *Le Filho*)
- 🕒 Le **Gers** (au sein du *Jardin des Arbolèts*)
- 🕒 La **Lozère** (au sein du *Fournil du Freyssinet* et de *Plantes des Cévennes*)
- 🕒 L'**Isère** (au sein de *La ferme du Clos*)
- 🕒 La **Haute - Garonne** (au sein de *La ferme du petit scarabée*)

À la fin de leur stage, après un temps d'échange sur l'avancement de leur projet d'installation, selon les besoins identifiés, **un second stage dans une autre ferme du réseau leur est proposé**. C'est ainsi qu'une des 6 stagiaires cette année a commencé un 2^e stage, début 2023, sur une autre ferme de notre réseau de ferme.

Mais l'accompagnement ne s'arrête pas là. **Six mois après leur dernier stage, les porteurs de projet sont recontactés par SOL pour faire le point sur leur installation** et être orientés vers différents partenaires locaux pouvant intervenir dans leurs parcours.

Les conditions sont ainsi réunies pour fournir aux porteurs de projet les clés permettant de prendre les décisions conformément à leurs envies et aux spécificités de leur projet, et faciliter leur installation.

🕒 Action 2 : Mettre en lien les porteurs de projet, les paysans et les structures engagées dans le compagnonnage paysan

Rappel des objectifs et contexte : Les temps d'immersion seront associés à des temps de formation et de regroupement collectifs entre porteurs de projet et/ou avec d'autres paysans et acteurs du territoire, pour ainsi faciliter la mise en réseau et le partage d'expérience entre une diversité de personnes.

La **mise en réseau des futurs paysans entre eux et avec les paysans du territoire** est une composante essentielle du compagnonnage paysan et doit permettre l'échange entre personnes à même de se constituer en communauté d'intérêt et de s'entraider. Le partage de conseils tout au long du processus d'installation est une ressource nécessaire pour les futurs paysans dans la construction de leur projet.

En 2020 et 2021, **des entretiens** avaient été menés **avec des anciens stagiaires** pour imaginer un cadre de mise en relation, avec d'autres porteurs de projet agricoles ou des personnes installées, qui correspondrait à leurs éventuelles attentes. Il en était alors ressorti un besoin de développer un réseau d'entraide de pair à pair, entre porteurs de projets, ainsi que de créer du lien au moment de l'installation. Une approche par le territoire, et non au niveau national, est essentielle.

En parallèle, nous avons **analysé les pratiques menées par les dispositifs similaires** (EcoPaysan, Stage Paysan Créatif...). Ainsi, créer un esprit de promotion entre les stagiaires d'une même session, par des temps de regroupement collectif inclus dans le parcours d'accompagnement, semble être un véritable soutien dans le parcours d'installation.



Ces éléments nous ont permis de **construire des actions de mise en réseau des porteurs de projet, des paysans et des structures engagées dans le compagnonnage paysan pour l'année 2023**. Ainsi, des cafés rencontres entre stagiaires, et paysan.nes du réseau seront organisées dans plusieurs départements, et des temps de regroupement collectif et de formation seront organisés durant les sessions de stages.



🕒 Action 3 : essaimage du dispositif

Rappel des objectifs : Afin de permettre à un grand nombre de porteurs de projet de bénéficier de notre accompagnement, il est essentiel d'assurer l'essaimage de ce dispositif sur le territoire, en élargissant notamment le réseau des fermes et des ADEARs qui le proposent. L'idée est que ce parcours puisse être réalisé dans d'autres départements, grâce à l'intégration de nouvelles ADEARs et l'élargissement du réseau des fermes susceptibles d'accueillir et d'accompagner des futurs paysans.

Intégrer l'ensemble des ADEAR d'Occitanie

En 2022, nous avons pour objectif de concrétiser des nouveaux partenariats avec 9 ADEAR d'Occitanie (Aude, Aveyron, Gard, Hérault, Lot, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Tarn, Tarn-et-Garonne) pour être en mesure de proposer le compagnonnage paysan sur l'ensemble de la région Occitanie.

En ce sens, nous avons en 2022 pu **échanger avec l'ensemble des ADEAR afin d'envisager leur association au dispositif de compagnonnage paysan** et le déployer sur leur département.



En fin d'année, **outre les 6 ADEAR déjà partenaires (Isère Cher, Haute-Garonne, Ariège, Gers, Lozère), les ADEAR de l'Aveyron, du Tarn-et-Garonne, du Tarn, du Gard et du Lot, ont confirmé officiellement l'ajout du dispositif à leur catalogue en 2023. Les ADEAR de l'Aude, de l'Hérault et des Pyrénées Orientales (Terres Vivantes) se montrent fortement intéressées également**, mais doivent encore confirmer certains aspects du partenariat en interne avant de rejoindre officiellement le dispositif.



Élargir le réseau de fermes et paysan.nes accueillant.es



Cette année, notre objectif était également d'agrandir le réseau des paysan.nes-accompagnateur.rices, pour permettre aux porteur.ses de projet de faire plusieurs stages en itinérance dans un réseau diversifié de fermes. Notre objectif est de proposer **au moins 3 fermes par département**. Les fermes sont identifiées et sélectionnées selon une charte de l'agroécologie paysanne³, définie à partir de la [charte de l'agriculture paysanne de la FADEAR](#), à laquelle nous ajoutons deux critères :

- Le développement de pratiques en agriculture biologique (labellisée ou non)
- L'appétence du ou des paysan.nes accompagnateur.rices à transmettre ses savoir-faire et son expérience.

Par ailleurs, il nous tient à cœur d'avoir une offre diversifiée de fermes accueillantes, à l'image de la variété des profils et de projets d'installation. Nous avons en tête qu'il existe autant de parcours d'installation que de futurs paysans et notre réseau de fermes vient s'adapter aux besoins d'expérimenter et de connaître différentes pratiques, avant de s'installer.



En ce sens, nous avons visité 26 fermes dans les départements du Tarn, de la Lozère, de la Haute-Garonne, du Gers, de l'Ariège et du Lot. **Cela a permis l'intégration de 14 nouvelles fermes au réseau.**

Le réseau proposé pour la session de l'automne 2022 comportait 15 fermes, dans 7 départements (dont 2 hors Occitanie, le Cher et l'Isère). Nous avons continué d'étendre le réseau jusqu'en décembre. **Ainsi à la fin de l'année 2022, le [réseau de fermes accompagnatrices](#) comporte 21 fermes dans 8 départements. Parmi elles, 3 sont en paysannerie boulangerie, 10 en maraichage, 6 font de l'élevage (ovin, caprin, bovin, porcin), 2 font des plantes à parfum, aromatiques et médicinales, 1 travaille la vigne et 12 sont installées sur une ferme collective.**



³ Les outils de gestion et d'animation des stages accompagnés (protocole d'accompagnement et calendrier, charte de l'agroécologie paysanne) sont disponibles dans les documents complémentaires.

Aperçu de la localisation des fermes de notre réseau en Occitanie fin 2022 :



🕒 **Action 4 : Accéder à la reconnaissance du compagnonnage paysan comme dispositif officiel d'accompagnement à l'installation en Occitanie.**

Rappel des objectifs et contexte : À terme, le projet Passerelles paysannes entend porter la **reconnaissance du compagnonnage paysan comme dispositif officiel d'accompagnement à l'installation** en France. Avec la réforme de la formation professionnelle, le cadre légal pour l'encadrement de ce type de stage a été largement complexifié. Cette situation limite fortement l'accès des porteur.ses de projet à des dispositifs de formation pratique, pourtant essentiels dans le parcours des futur.es paysan.nes, notamment lorsque ces derniers ne sont pas issus du monde agricole. C'est pourquoi l'objectif de Passerelles paysannes est aussi de questionner le système d'accès à la formation professionnelle, en démontrant l'apport de tels dispositifs – aujourd'hui insuffisamment, voire non-financés pour les pouvoirs publics – en vue de leur reconnaissance au titre de dispositif essentiel de formation professionnelle, au niveau régional pour commencer.

Identifier les points de blocages :

En ce sens, l'année 2022 a été l'occasion de mettre au jour les points de blocages rencontrés dans la mise en œuvre de notre dispositif pour assurer le respect des normes et réglementations en matière de formation professionnelle. Ainsi, nous avons identifié les dispositifs similaires à Passerelles Paysannes sur le territoire français pour

comprendre leurs parcours de certification, à l'instar du dispositif Stage Paysan Créatif, certifié en région Centre Val de Loire. Nous avons par ailleurs pris contact avec différentes administrations territoriales pour assurer le cadre légal du dispositif. Cela nous permet d'identifier les ajustements à réaliser dans le montage du dispositif pour en assurer sa validité mais aussi de commencer à développer notre argumentaire, pour porter en 2023 cette reconnaissance du dispositif et la défense de la formation pratique dans les parcours à l'installation.

Cette action sera plus largement déployée en 2023, avec pour objectif d'obtenir la reconnaissance officielle du dispositif en 2024.

Analyse des écueils et difficultés rencontrées

Élargissement du réseau des ADEAR partenaires : Le cadre de la formation professionnelle, inadapté à l'accompagnement des porteurs de projet agricoles comme nous le rappelons régulièrement dans le cadre de nos actions de contribution aux politiques publiques, a eu pour conséquence en 2022 de ralentir le développement de nos partenariats avec les ADEAR. En effet, la réglementation autour du conventionnement des stages de formation pratique manquant de clarté (visiblement, pour les autorités elles-mêmes), cela a allongé le temps d'échanges et de validation avec les conseils d'administration des ADEAR ciblées. Certaines ayant préféré reporter leur intégration à 2023, dans l'attente d'une clarification du cadre par les autorités (Ministère du Travail et ministère de l'agriculture au niveau national ; DREETS et DRAAF au niveau régional). Pour d'autres, l'intégration du dispositif de compagnonnage paysan à leur catalogue de formation a impliqué de revoir certaines modalités d'assurance (entraînant parfois des surcoûts) qui sont également à l'origine de certains reports dans l'essaimage du dispositif.

Profil des stagiaires : l'accompagnement des stagiaires de la promotion 2022 a mis en lumière des éléments sur lesquels renforcer notre attention dans le processus de recrutement des formé.es selon leur niveau d'avancement. En effet, notre dispositif s'adresse à des personnes déjà relativement au clair sur leur projet d'installation, qui ont déjà eu l'occasion de découvrir le métier et confirmer leur projet : **ils sont « en fin d'émergence » et rejoignent le dispositif pour affiner leur projet et concrétiser son montage.** Or, cette année, certains suivis de stages ont révélé que les porteurs de projet n'étaient parfois pas suffisamment avancés dans leur projet d'installation pour profiter pleinement de l'accompagnement fourni. L'accompagnement effectué par les ADEARs est apparu parfois trop poussé pour des futurs paysans seulement en phase d'émergence. Outre l'affinage de modalités de recrutement, ce constat nous invite également à repenser notre communication pour toucher des personnes à un stade plus avancé.

Ce ciblage relativement précis s'explique par une volonté de ne pas entrer en concurrence avec d'autres dispositifs de nos réseaux partenaires, qui accompagnent spécifiquement l'émergence de projet, mais aussi par le fait que l'accompagnement via des formations techniques et pratiques en immersion à cette phase charnière du parcours à l'installation n'est que rarement proposé dans les catalogues de formation des

organisations paysannes locales, notamment en Occitanie où les associations faisaient état d'un besoin de dispositif pour mieux accompagner à cette étape.

► Les actions prévues en 2023

① Élargir le réseau des ADEAR et des paysan.nes partenaires

Dans la continuité des liens établis cette année, SOL va continuer l'essaimage des ADEARs du territoire d'Occitanie, pour être en mesure de proposer le dispositif dans toute la région, notamment en officialisant les partenariats avec l'ADEAR de l'Aude, de l'Hérault, des Pyrénées Orientales et des Hautes-Pyrénées.

SOL engagera également des échanges avec des ADEAR hors-Occitanie, s'étant montrées intéressées par le développement du compagnonnage paysan sur leur territoire. C'est notamment le cas des Landes, où un café installation préalable au lancement du compagnonnage sur le territoire sera organisé en mai-juin 2023. Par ailleurs, d'autres ADEAR de Région Auvergne-Rhône-Alpes se montrent également intéressées par le développement du dispositif sur leur territoire. A cet élargissement du réseau des ADEAR sera associé l'élargissement du réseau des paysan.nes tuteur.rices : dans chaque département, notre ambition est d'avoir au moins 3 fermes accueillantes.

① Continuer à développer le compagnonnage paysan et étendre le nombre de bénéficiaires

En 2023, SOL et les ADEARs continueront à proposer le « stage accompagné », en faisant progressivement évoluer le dispositif vers la formule de compagnonnage paysan. À l'issue de son premier stage, chaque porteur de projet se verra proposer la possibilité de suivre un second stage sur une autre ferme du réseau. Ces stages seront proposés sur **un nombre plus important de territoires (à la 2^e session, 15 départements contre 8 actuellement) et au sein d'un réseau de fermes diversifié (plus de vingt fermes)**. Au début de chaque promotion, **une journée de regroupement des porteurs de projet accompagnés** sera organisée pour favoriser la mise en réseau et le partage d'expériences. Au total, nous souhaitons **accompagner 20 nouveaux porteurs de projet dans ce parcours (au moins 2 stages) vers la concrétisation de leur projet d'installation d'ici la fin de l'année 2023**.

① Vers une reconnaissance officielle du parcours en Occitanie

L'objectif en 2023 est d'arriver à pérenniser le financement du dispositif, à partir de 2024, grâce à l'accès à des fonds de formation publics pour financer le stage et l'accompagnement des porteurs de projet. La rédaction d'un **rapport suivi-évaluation permettra de valoriser les enseignements de l'expérimentation du compagnonnage paysan sur les 13 départements de la région Occitanie auprès des services publics** en charge du soutien à l'installation des agriculteurs, **au niveau régional puis au niveau national**. Ce rapport engagera **discussions avec des acteurs publics sur la pertinence de proposer ce dispositif d'accompagnement à l'installation** par l'échange de pratiques et la mise en réseau à un large panel de PP sur leur territoire.

Misant sur la mutualisation de leurs expertises et moyens, SOL, la FADEAR et les ADEAR continueront à échanger plus spécifiquement sur les questions liées au développement de dispositifs de formation pratique tels que le compagnonnage paysan. L'ARDEAR d'Occitanie – qui anime le réseau des ADEARs de cette région et les appuie dans les démarches liées à la certification des formations et la reconnaissance de l'accompagnement qu'ils proposent – sera également mobilisée en ce sens.

① **Approfondir le partenariat avec les organisations engagées dans le développement de dispositifs de compagnonnage paysan**

Enfin, après une année de pause, les partenaires du projet Passerelles paysannes relanceront les échanges entre organisations développant des dispositifs apparentés au compagnonnage paysan ; échanges animés par SOL depuis 2017. Ces échanges visent à développer **une réflexion commune sur l'ingénierie pédagogique du compagnonnage paysan** (étudier, analyser, réaliser et adapter des dispositifs de formation afin de les rendre plus aptes à répondre aux besoins), **essentielle dans le contexte actuel de réformes successives de l'accès à la formation professionnelle**. Cette ingénierie pédagogique, qui consiste à étudier, analyser, réaliser et adapter des dispositifs de formation afin de les rendre plus aptes à répondre aux besoins, doit permettre de **faire du compagnonnage paysan un dispositif des plus pertinents au sein de l'offre de formation professionnelle actuelle**.

→ Pour ce faire, SOL continue d'élargir son pôle d'activité en région avec la présence en Occitanie de notre co-présidente et de deux salariées, dont une dédiée exclusivement au développement de nos actions sur le terrain au contact des fermes, des porteurs de projets et des ADEAR locales.

AXE 3 - Contribuer à la promotion de la diversité des formes d'accompagnement et de la formation des nouveaux paysans

① **Action 1 : structuration de la mobilisation des structures d'accompagnement à l'installation-transmission paysannes en vue du futur Pacte-Loi d'Orientation Agricole**

Historique et contexte :

Depuis 2016, **SOL a entamé une démarche de construction de ponts et de mise en réseau entre les structures accompagnant à l'installation en agriculture paysanne, partant du constat qu'un grand nombre de publics non issus du milieu agricole en reconversion éprouvent des difficultés à passer du rêve à l'idée puis de l'idée au projet**. Cette démarche s'est concrétisée par l'initiation de **7 Rencontres Inter-Acteurs (RIA)** autour des questions de l'installation agricole.

Les RIA rassemblent, à raison de deux fois par an, un consortium de 20 organisations engagées sur les questions d'installation paysanne en France. Pour chaque RIA, SOL propose une thématique d'échange, identifiée comme étant au cœur des préoccupations et enjeux actuels en lien avec l'installation.



Depuis 2017, les Rencontres Inter-Acteurs ont **rassemblé 30 organisations et réseaux nationaux d'organisations. En moyenne, 20 organisations étaient représentées à chaque rencontre.** Ces dernières ont permis, outre l'**émergence du projet Passerelles paysannes**, la **construction d'actions très concrètes** comme l'organisation de la campagne [Tablons sur nos paysans](#) lancée à l'occasion du Salon International de l'Agriculture 2019 ou encore la préparation d'une **tribune commune lors du premier confinement en mars 2020** – projet finalement suspendu au bénéfice de la valorisation d'une tribune co-portée par la Confédération paysanne et co-signée par l'ensemble des membres des RIA.

Fortes du succès de ces premières actions et préoccupées par le projet politique actuellement proposé en matière de renouvellement des générations agricoles, **ces mêmes organisations souhaitent aujourd'hui se poser en acteurs clés des réflexions pour l'amélioration des mécanismes de soutien à l'installation et la transmission agricoles et d'accès au foncier.**

Au moment du Salon de l'Agriculture 2022, Emmanuel Macron – alors candidat à sa réélection, s'engage à l'adoption d'une nouvelle loi d'orientation agricole au cours de son second quinquennat s'il était élu. Cette annonce est confirmée par le nouveau Ministre de l'agriculture, Marc Fesneau, à sa nomination en juillet 2022. Puis, le 9 septembre dernier, lors d'un déplacement à *Terres de Jim*, événement annuel organisé par les Jeunes Agriculteurs, le Président Emmanuel Macron faisait l'annonce suivante :

*« Le défi est immense [...]. C'est ce que je veux que nous construisions ensemble dans les six prochains mois, parce que cette année, je prends un engagement, mais je vais vous faire travailler aussi. **C'est un pacte d'avenir pour bâtir ce pacte d'orientation et d'avenir pour notre agriculture** [...] Il faut dans les six prochains mois mener ce travail dans tous les territoires de concertation et de négociations.»*

[Discours d'E.Macron, 9 septembre 2022.](#)

Le projet de Pacte Loi d'Orientation Agricole (PLOA) sera structuré autour de 4 piliers :

- L'orientation et la formation
- La transmission
- L'installation
- La transition et l'adaptation face au changement climatique

Évoquant différentes pistes de mesures concrètes (création d'un fonds de 400 millions pour financer entre autres, le portage de foncier ; création d'un Réseau France Installation ; intégration d'un test de stress climatique au sein du parcours à l'installation...), le Président a plusieurs fois **insisté sur sa volonté de voir « tous les acteurs » inclus dans la future concertation** ; volonté réitérée par le Ministre de l'Agriculture dans le cadre d'un rendez-vous avec notre coalition en marge des annonces d'Emmanuel Macron.

Dans ce contexte, le lancement d'un « pacte d'orientation et d'avenir agricole » en 2023 constitue une occasion à ne pas manquer par notre coalition pour structurer et éclairer le débat public en apportant des constats et des propositions concrètes issus de nos expériences de long-terme sur le terrain.



Structuration d'une coalition informelle « installons des paysans » dès fin 2021

Au regard du contexte (résultats alarmants du dernier recensement agricole, inquiétude des français vis-à-vis des changements climatiques dont notre modèle agricole est identifié comme un des principaux secteurs responsable, demande accrue des consommateur.rices en faveur d'une alimentaire saine, durable et locale...) et compte tenu du fait que la dernière loi agricole remontait à 2014, SOL avait anticipé la possible annonce d'une nouvelle loi et avait donc incité ses partenaires à préparer notre mobilisation commune.

C'était précisément l'objet de la dernière rencontre inter-acteurs (novembre 2021) qui a acté la **constitution d'une coalition informelle « installons des paysans »**, que SOL a structuré tout au long du premier semestre 2022, pour être ensuite en mesure de réagir dès l'annonce d'un calendrier d'adoption pour cette future loi.

En ce sens, différentes réunions de travail au premier semestre 2022 ont permis d'aboutir à la définition d'un cadre global de campagne, censé allier actions de contribution aux politiques publiques et actions de mobilisation citoyenne :

	Etape 1	Etape 2
APPROCHE	COMMUNICATION/SENSIBILISATION CIBLEE – POSTURE INFLUENCE	MOBILISATION CITOYENNE / INFLUENCE CIBLEE INTERPELLATION ELUS – POSTURE PRESSION AVEC DEMANDE CONCRETE
ORGANISATION / STRUCTURATION	- Une note commune d'interpellation diffusées aux représentants politiques - Actions de sensibilisation, contribution aux politiques publiques thématiques/ spécifiques	ACTION FORTE AU NOM DE LA COALITION , appuyée par citoyens et large consortium d'organisations paysannes, citoyennes et climatiques

En accord avec ce plan d'action global, la coalition menée par SOL a développé et adapté sa stratégie, au gré des annonces et opportunités politiques :



Positionnement de la coalition auprès des acteurs clés (gouvernement, parlementaires)

À l'annonce du lancement d'une loi en début de quinquennat, nos organisations ont directement sollicité et obtenu des entrevues avec différents acteurs clés, notamment :

→ Le ministre de l'Agriculture Marc Fesneau le 7 septembre 2022 : échange sur les enjeux, promesse d'échanges futurs et garantie d'inclusion dans la concertation à venir.

→ La conseillère en charge des questions de formation, emploi, entrepreneuriat au Cabinet de Marc Fesneau le 14 septembre : échanges sur la spécificité et des difficultés rencontrées par les structures d'accompagnement et impactant les dynamiques d'installation-transmission, partage des points de blocages à venir, échange d'informations sur la concertation à venir et promesse de nouveaux rendez-vous dans le futur.

→ Les élus du syndicat Jeunes Agriculteurs lors du congrès Régions de France, septembre 2022 : intérêt partagé à poursuivre les échanges politique dans le cadre de la concertation et des négociations sur la future loi agricole.

→ Réunion bilatérale avec « l'équipe projet PLOA » constituée par le Ministère de l'Agriculture pour organiser la concertation lancée par le gouvernement et censée réunir l'ensemble des acteurs du monde agricole pour élaborer conjointement le contenu du futur Pacte-Loi d'Orientation Agricole (voir infra), novembre 2022.

Par ailleurs, nous avons également co-rédigé une **note d'information** aux représentants et conseillers pertinents au sein du gouvernement, aux parlementaires et à tous les acteurs politiques/au sein des parties politiques susceptibles d'influencer la prise de décision et de se positionner publiquement sur la question.



→ [La note de sensibilisation](#) est annexée à ce dossier.



→ Au moment de la diffusion de cette note d'information, notre groupe a participé à plusieurs réunions de travail avec plusieurs députés (majorité présidentielle et NUPES) pour partage d'information sur les enjeux et les ouvertures dans le cadre de la future loi agricole. Pour ce faire, SOL avait en amont réalisé un gros travail d'identification et cartographie du positionnement stratégique de l'ensemble des députés au sein de

l'Assemblée nationale : profil, lien et intérêt pour les sujets agricoles, caractéristiques de la circonscription, positionnements passés (si sortant.e).

Ces réunions de travail ont abouti à la définition d'une stratégie spécifique visant à préparer le travail parlementaire à venir. Cette stratégie inclue la formation d'un binôme transpartisan de députés qui suivront et relaieront plus particulièrement notre travail tout au long du processus : Marie Pochon (élue dans la plus grande circonscription rurale de France, parti EELV) et Sandrine Le Feur (agricultrice dans le Finistère, parti Renaissance).

Cette stratégie inclue également le lancement d'un cycle d'(in)formation et d'échange avec les députés, qui a débuté le **14 décembre avec une première session de travail à l'Assemblée Nationale.**



Cette première réunion avait pour objectif d'être identifiés en tant que groupe d'acteurs de référence sur les enjeux traités par la future loi. Elle visait également à identifier les députés de différents bords politiques, susceptibles de se constituer en groupe d'alliés.

Réunissant plus d'une trentaine de participants, cette réunion a confirmé la pertinence de notre action, les députés s'étant montré très demandeurs d'autres sessions d'échanges et d'apport de fonds pour appuyer la préparation du travail parlementaire à venir. Elle est de fait, suivie, dès janvier 2023, par d'autres sessions de travail qui ont rassemblé pour le moment autant de représentants que lors de la première.

✓ *Le recap de cette première session est disponible en annexe de ce rapport.*



Participation aux concertations lancées par le gouvernement



Comme annoncé en septembre par Emmanuel Macron, un processus de concertation censé impliquer l'ensemble des acteurs du monde agricole a été officiellement lancé le 7 décembre par le ministre de l'Agriculture, Marc Fesneau, lors d'une réunion au ministère de l'Agriculture à laquelle Clotilde Bato, déléguée générale de SOL, a participé.

Cette réunion a permis de préciser l'organisation du processus de concertation lancé à différents niveaux :

La concertation nationale	La concertation régionale	La consultation du public
– 1 liste ouvert d'acteurs – 3 groupes de travail : - o GT n°1 « Orientation et formation » - o GT n°2 « Installation et transmission » - o GT n°3 « Adaptation et transition face au changement climatique » – Début des réunions en janvier – Rapports de synthèse et de propositions reflétant la diversité des avis et les contributions régionales	– 1 liste ouverte d'acteurs – En métropole, les chambres régionales d'agriculture sont chargées de la mise en œuvre en concertation pilotée par les Conseils régionaux et les Préfets de région – En outremer, les services de l'État en lien avec les collectivités locales et les Chambres d'agriculture sont chargés de la mise en œuvre – Grande flexibilité d'organisation – Rapports de synthèse et de propositions	– Dans chaque région, au sein d'un établissement d'enseignement agricole, seront organisés des débats associant les jeunes et les acteurs du territoire – Une consultation nationale des jeunes des établissements d'enseignement agricole, techniques et supérieurs sera réalisée à travers une enquête – Une consultation sur Internet ouverte à tous sera mise en place en janvier

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche

5

07/12/2022

Au niveau national, SOL participe au GT n°1 « Orientation et formation » et au GT n°2 « installation-transmission », représentée par Clotilde Bato et Salomé Le Bourligu, chargée de projets France. Notre association est également représentée dans le GT 3 « Adaptation et transition face au changement climatique » via le Collectif Nourrir. Tous les autres membres de la coalition sont également représentés dans ces différents groupes.



Au niveau régional, les membres des réseaux nationaux de notre coalition participent également aux concertations, même si les ouvertures à la participation sont assez inégales selon les régions. Notre coalition suit activement les échanges au niveau régional pour assurer la passation d'informations et le partage d'expérience inter-régions.



Constitution et animation d'un groupe d'acteurs élargi au sein du Collectif Nourrir

Si la coalition informelle constituée par SOL entend se positionner comme acteur central sur installation transmission, l'objectif plus global de nos associations est que ce futur pacte-loi d'orientation agricole permette d'enclencher une rupture radicale dans les évolutions à venir du monde agricole, en faveur de la transition agroécologique. Pour ce faire, nos réflexions stratégiques nous ont mené à la conclusion qu'il était essentiel de s'associer avec un panel élargi d'acteur engagés en ce sens, notamment les organisations

environnementales et climatique, de bien-être animal et de la société civile engagée sur les questions agricoles et alimentaires.



Le nouveau Collectif Nourrir, fruit de la fusion entre la Plateforme Pour une autre PAC et la plateforme des organisations mobilisées dans le cadre des États Généraux de l'Alimentation, constituait un espace idéal pour formaliser une alliance globale avec ces organisations. C'est en ce sens que SOL et la coalition « Installons des paysans » ont proposé la constitution d'un groupe de travail LOA au sein du Collectif Nourrir, officiellement créé lors de l'AG du 23 novembre du collectif.

Les objectifs du GT LOA :

- Constituer un groupe coordonné et fortement identifié, pour être en capacité d'influencer collectivement la prise de décision dans le cadre des négociations sur la future LOA.
- Influencer et faire pression sur les décideurs politiques dans le cadre des négociations sur la future LOA : traduire et faire porter, par les organisations spécialistes des thématiques en jeu dans le cadre de cette LOA, la vision du collectif Nourrir, notamment sur les enjeux d'installation-transmission-transition ; centraux dans le cadre de ce projet de loi.

Depuis son lancement, SOL co-anime ce groupe de travail. En fin d'année, la priorité est donnée à l'implication des membres dans les concertations nationales et à la coordination de leurs contributions dans le processus d'élaboration du PLOA.

C'est également en lien avec cet espace qu'est élaboré la stratégie de mobilisation citoyenne que nous ambitionnons de lancer en 2023 (cf infra).

🕒 Action 2 : sensibilisation du public aux enjeux liés au renouvellement des générations agricoles / stratégie de mobilisation citoyenne

Contexte : En parallèle de ces actions de sensibilisation-contribution aux politiques publiques, l'année 2022 a également été dédiée à la définition d'une stratégie de mobilisation citoyenne, qui a débuté en 2023.

L'analyse des opportunités effectué par SOL a montré que l'opinion publique est en ce moment prête à se saisir des sujets agricoles, et que l'annonce du PLOA est un moment à saisir pour commencer à faire éclore une mobilisation citoyenne autour de ce sujet :

✓ Les Français font le lien entre crise climatique et agriculture, alimentation et agriculture

La crise du covid-19 a permis aux Français de prendre conscience que les choix relatifs au modèle agricole promu ont des impacts directs sur l'évolution du climat et de la biodiversité, et indirectement sur la sécurité sanitaire de nos sociétés. Le lien est aussi fait entre conditions de production et qualité de l'alimentation. Ces préoccupations se

manifestent notamment par un attrait toujours croissant pour l'approvisionnement en produits locaux et bio.

Dans un récent [sondage](#) réalisé par OpinionWay sur commande de l'association Terre & Humanisme, il ressort que 92% des Français estiment qu'une évolution du modèle agricole est nécessaire et **87% des Français voient dans les modèles agroécologiques une alternative viable et souhaitable**. En ce sens, **83% pensent qu'il est indispensable de revaloriser le métier d'agriculteur**.

Une autre [étude réalisée par Kantar Public pour Our Commun](#) Home souligne en outre que **les Français soutiennent une réorientation des aides publiques en faveur des nouveaux agriculteurs** et de ceux qui développent des pratiques sur des petites surfaces, à impact positif sur l'environnement, et dont les débouchés de production sont principalement locaux.

Par ailleurs, nous observons également un **changement d'attitude de la part de la base militante-citoyenne**, auparavant largement focalisée sur les enjeux climatiques et de préservation de la biodiversité par une entrée 'climat/environnement', **qui s'empare depuis quelques temps des sujets agricoles**. En témoignent par exemple le succès de l'opération de mobilisation « Notre Assiette pour Demain » organisée en septembre 2020, à laquelle SOL a participé, ou encore l'accueil réservé à Mathieu Courgeau, paysan et président de la plateforme *Pour une Autre PAC*, lors de son intervention dans le cadre de la journée pour le climat à Paris en novembre 2021.

✓ **Le dernier rapport du GIEC et les chiffres du recensement agricole de 2020 préoccupent les Français**

Alors que le premier quinquennat du gouvernement actuel s'est achevé sans avoir porté de réelle réforme créant des conditions plus favorables au renouvellement des générations agricoles, la récente sortie des premiers chiffres du recensement agricole invite pourtant à une prise de conscience générale sur l'urgence du contexte : **en 10 ans, 20% des exploitations agricoles françaises ont disparu, et les chiffres montrent qu'il faut anticiper, d'ici 2030, le départ en retraite de la moitié des agriculteurs actifs en 2020**. Dans le même temps, **les conclusions du dernier rapport du GIEC (2022) insistent à nouveau sur le rôle du secteur agricole dans l'atténuation des changements climatiques et l'importance de favoriser les modèles agroécologiques**. Ces informations ont suscité l'émoi au sein de la société civile et, dans un contexte où la question de notre souveraineté alimentaire est au premier plan dans les débats sur l'avenir de l'agriculture au niveau national, l'enjeu de la disparition des agriculteurs y est systématiquement associé. En témoigne notamment **la visibilité de cette question dans la campagne présidentielle, au cours de laquelle les candidats de tout bord politique** ont été fréquemment interpellés à ce sujet, y compris par des citoyens, qui s'inquiètent du futur de l'agriculture française.

✓ **Le projet agricole français à un tournant : « numérique, robotique, génétique » vs. agriculture paysanne**

Les récentes annonces faites par le gouvernement dans le cadre du plan de relance et des plans d'investissements relatifs au futur de l'agriculture française, fondée sur le triptyque "génétique, numérique, robotique", préfigurent les choix politiques à venir pour

compenser l'inéluctable disparition des agriculteurs. Dans le sillage de ces annonces et en cas de victoire du parti présidentiel aux élections législatives de juin 2022, **ce dernier a déjà annoncé sa volonté de faire voter un projet de loi d'orientation et d'avenir de l'agriculture, axée sur l'installation**. Face à cela, les réseaux porteurs de ce projet de campagne montrent au contraire qu'une agriculture sans hommes et femmes ne sera jamais une solution viable et durable, tant du point de vue environnemental qu'économique, social et sanitaire. À ce sujet, les sondages précités montrent que **la grande majorité des citoyens partagent ce point de vue et sont donc prêts à relayer et soutenir notre mouvement**.

Au niveau local, les représentants de collectivités territoriales, directement concernés par la diminution des effectifs au sein monde agricole, qui a forcément un impact sur le dynamisme des zones rurales, ont également intérêt à être plus mobilisés sur ces questions.

✓ **Des constats sur l'opportunité du moment partagés au-delà du cercle des organisations porteuses du projet**

En outre, la cohérence de notre projet dans le contexte actuel a été confirmée par les échanges engagés lors d'un séminaire organisé par un MCDR piloté par le Réseau Rural National au **CESE en septembre 2021**. Les conclusions des participants étaient :

1. L'indispensable renouvellement des générations est une grande opportunité pour engager la transition des systèmes agricoles ; nombre des potentiels repreneurs d'activité portent en eux les mutations possibles et il est donc nécessaire de mieux les soutenir et les accompagner.
2. **Nous avons besoin d'une immense prise de conscience sociétale sur ces questions agricoles** : elles ne sont pas connues de nos concitoyens, la plupart ne savent pas d'où vient ce qui se trouve dans nos assiettes. Il faut aller plus loin dans la mobilisation citoyenne pour alerter les citoyens sur l'enjeu du renouvellement des générations et de la transition agroécologique.
3. Nous avons par ailleurs des arguments pour aller capter l'attention des citoyens. En témoignent :
 1. Cette intervention de Cécile Claveirole, représentante FNE au CESE : *"En tant qu'humains, nous avons besoin de liens sociaux, d'eau et d'une nourriture saine. On ne peut pas être en bonne santé si le reste ne l'est pas. Il est important de faire connaître les milieux agricoles, à tous et toutes au sein de tous milieux sociaux. Il faut donner envie d'aller vers l'agriculture."*
 2. Cette intervention d'Henri Rouillé d'Orfeuil, membre de l'Académie d'Agriculture de France : *« Sur le rôle des consommateurs : il faut insister sur la découverte de l'agriculture, créer des événements dans ce sens. »*



Définition d'une stratégie de mobilisation de l'opinion publique et des médias pour 2023

Une fois ces constats observés et en parallèle de nos actions de contribution aux politiques publiques, l'année 2022 a également été dédiée à la réflexion autour d'une stratégie pour mobiliser les citoyens et citoyennes autour du PLOA. Il ressort en effet que le PLOA constitue une occasion pour qu'ils s'emparent des sujets agricoles et se constituent en groupe de pression pour appuyer notre propre mobilisation : en tant qu'organisations de développement agricole, représentant paysan.nes et futur.es paysan.nes, c'est aussi la voix des citoyens que nous porterons dans le cadre de nos actions de contribution aux politiques publiques.

Si les actions concrètes que nous mèneront en 2023 pour activer cette mobilisation citoyenne ne peuvent être précisément définies à l'avance. Leur réussite dépend en effet de facteurs exogènes multiples dont nous devons tenir compte dans leur mise en œuvre : rapport de force politique, moment/événement politique clé, capacité de mobiliser selon l'agenda... Nous avons toutefois pu définir des objectifs précis de mobilisation et défini des scénarios possibles d'activation de cette mobilisation :



Objectif général

Faire prendre conscience aux citoyens et acteurs publics de l'importance de soutenir des installations paysannes nombreuses, comme facteur décisif pour la transition agroécologique et pour l'atténuation des effets des changements climatiques en France.

Objectifs ciblés

DIRECT - Citoyens : Faire prendre conscience aux citoyens de l'importance capitale de renouveler les générations agricoles, en accord avec les enjeux environnementaux, sociaux, sanitaires et économiques qui les préoccupent.

INDIRECT - Représentants locaux : Pousser les représentants politiques à différents niveaux à user de leurs compétences, pour agir en faveur d'installations paysannes nombreuses et faire évoluer le cadre public de soutien aux structures d'accompagnement

INDIRECT - Représentants au niveau national : pousser le prochain gouvernement à faire évoluer le cadre national de soutien et d'accompagnement au renouvellement des générations agricoles et à la transition agroécologique.

Calendrier et détails de l'opération :

Conception de la stratégie de mobilisation de l'opinion publique et des médias -2022

→ Rassemblement avec les structures partenaires identifiées et organisation de la coalition

→ Définition et conception des outils de mobilisation au niveau local et au niveau national : définition d'un message fort et rassembleur pour la campagne ; opération de communication phare sur l'installation à travers des outils facilement appropriables par les citoyens pour en assurer le relai (articles de presse, visuels marquants, éléments de langage simples, vidéos,...); appel à mobilisation des citoyens lors de rendez-vous clés (marches climats au niveau national et manifestations/actions ponctuelles au niveau local),...

Portage et animation des actions prévues - 2023

→ Organisation et mise en application des opérations de mobilisation de l'opinion publique et des médias ;
→ Coordination entre structures pour l'animation de la campagne
→ Organisation et animation d'événements associés à la campagne
→ Suivi et réponses aux sollicitations médiatiques et politiques provoquées par la campagne

► Les actions prévues en 2023

Les actions de contribution aux politiques publiques et de mobilisation de l'opinion publique et des médias, lancées dans le cadre de la coalition Installons des paysans et du Collectif Nourrir vont se poursuivre et s'intensifier tout au long de l'année 2023. Elles seront affinées en fonction de l'évolution du calendrier politique, du rapport de force, des mesures annoncées par le gouvernement et des fenêtres d'opportunités politique.

→ *Des documents de présentation plus détaillés du projet et des actions à venir peuvent être transmis sur demande.*

SOL présente en France pour communiquer et valoriser ses actions

Comme chaque année, 2022 a également été rythmée par divers événements et moments forts auxquels SOL a été associé. Dans cette section, retour sur les événements auxquels SOL a participé en lien avec ses actions sur l'installation et la transmission.

Intervention lors de webinaires et conférences

22 mars 2022 – Conférence « [Quel avenir pour l'agroécologie ? Comment \(re\)devenir paysan au XXIème siècle, pour la revitalisation des territoires et la renaissance de la biodiversité ?](#) » organisée par et à la Ferme Nature & Découvertes.

Manon Bardin, animatrice installation-transmission à la FADEAR – proche partenaire de Passerelles paysannes, a participé à une table ronde avec Jacques Caplat (agronome, auteur), Françoise Vernet (Terre&Humanisme) et Jérémie Diais (Jeunes Agriculteurs). Elle a à cette occasion pu présenter la plateforme Passerelles paysannes et les actions menées par les partenaires du projet, en faveur d'installations paysannes nombreuses.



7 avril 2022 – Webinaire « Présidentielles, Ukraine...baromètre de l'agroécologie, on passe à l'acte ? » organisé par Terre & Humanisme



Lors de ce webinaire, Salomé Le Bourligu, Chargée de projets France chez SOL, a été invitée à réagir aux résultats du Baromètre de l'agroécologie réalisée par l'institut de sondage OpinionWay pour l'association Terre & Humanisme. L'occasion de présenter les actions de SOL en faveur de la transition agroécologique en France, et notamment nos actions pour l'installation paysanne, aux côtés d'Isabelle Touzard (vi-deprésidente de la Métropole de Montpellier), Marie Remy (acheteuse, Léa Nature), Olivier Hebrard (agronome) et Françoise Vernet (présidente, Terre et Humanisme). Le replay : <https://www.youtube.com/watch?v=BcY862-aOfY>

13 décembre 2022 - Soirée des partenaires du fonds de dotation [ECODOTA](#)



Lors de cette soirée visant à mettre à l'honneur les projets soutenus par le fonds de dotation, Anouk Halté, chargée de projets SOL, est intervenue pour présenter les actions de SOL notamment dans le cadre du projet Biofermes Internationales pour lequel une vidéo avait été spécialement réalisée. L'occasion pour elle de revenir sur nos actions en France dans le cadre du projet Passerelles paysannes également soutenu par ECODOTA.

Par ailleurs, au cours de l'année, SOL a également participé à deux journées organisées par deux entreprises soutenant notre projet depuis son démarrage : l'entreprise Patagonia et le groupe Olga (marque Vrai). L'objectif de ces journées étaient de favoriser l'interconnaissance, les échanges et le partage d'expérience entre organisation soutenues.

Les actions de SOL récompensées :

Janvier-février 2022 - [Opération produit partage Ekibio](#)

Le groupe Ekibio, qui soutient les actions de notre association depuis de nombreuses années, a choisi de dédier son opération annuelle « Donnons du sens à nos actes de consommation » au projet Passerelles paysannes. Pendant 2 mois, une partie des recettes issues de la vente de certains produits du groupe ont été reversés à notre association, pour un **montant total de 8 120 euros**.



SOL Lauréat du Prix Inspirations Crédit Coopératif

En 2022, les équipes du Crédit Coopératif Paris-Nation ont récompensé les actions menées par SOL dans le cadre de Passerelles paysannes, en lui remettant le Prix Inspirations 2022, d'une valeur de 3 000 €.

Octobre 2022 - Sélection aux [Rencontres pour la planète](#)

SOL a été sélectionné pour participer à l'Édition 2022 des Rencontres pour la planète organisées chaque année par l'association *1% pour la planète* ainsi qu'à la campagne de crowdfunding associée. En octobre 2022, Salomé Le Bourligu a eu l'occasion de présenter, devant une centaine de financeurs et membres du 1%, notre projet de mobilisation citoyenne autour du renouvellement des générations agricoles. La campagne de crowdfunding ainsi que la participation aux Rencontres ont permis de lever 15 200 euros en faveur du projet.



Pour finir, nos actions en France étaient à l'honneur lors de notre campagne de dons de fin d'année, avec notamment la réalisation d'un podcast de présentation de nos actions en France, accessible [ICI](#).